

CAUSAPSCAL

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que lors de la séance tenue le 16 décembre dernier, le Conseil de la Ville de CausapscaI a procédé à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2025. Voici la présentation sommaire :

Budget 2025

Comparatifs

Revenus 2023 2024 2025

Taxes foncières	1 765 626 \$	1 926 656 \$	2 060 294 \$
Écart	2.41%	9.12%	6.94%
Taxes services	856 980 \$	1 007 700 \$	1 068 630 \$
Transferts, péréquation	832 430 \$	883 664 \$	756 312 \$
Revenus local	577 251 \$	599 975 \$	552 210 \$
Transferts conditionnels et subventions	802 965 \$	977 256 \$	1 343 949 \$
Fond/affectation des surplus	400 000 \$	155 554 \$	-113 616 \$

TOTAL DES REVENUS 5 235 252 \$ 5 550 805 \$ 5 781 395 \$

Dépenses 5.68% 3.99%

Administration	795 313 \$	828 521 \$	976 641 \$
Sécurité publique	274 927 \$	309 235 \$	294 321 \$
transport	1 311 039 \$	1 321 042 \$	1 506 194 \$
Hygiène du milieu (étang)	929 522 \$	954 288 \$	975 397 \$
Santé et bien être	129 000 \$	129 000 \$	158 200 \$
Aménagement, urbanisme, et développement	202 140 \$	192 458 \$	249 831 \$
Loisir et culture	598 012 \$	627 805 \$	801 195 \$
Frais de financement	199 508 \$	278 253 \$	819 616 \$

SOUS-TOTAL 4 439 461 \$ 4 640 602 \$ 5 781 395 \$

Remboursement en capital (dette)	795 791 \$	910 203 \$	1 232 998 \$
Transfère à l'état des activités d'investissement	0 \$	0 \$	1 149 576 \$

TOTAL DES DÉPENSES 5 235 252 \$ 5 550 805 \$ 5 781 395 \$

Taux de la taxe foncière générale:	1.39 \$	1.10 \$	1.16 \$
Augmentation moyenne, taxes foncières par unité:	26.82 \$	112.70 \$	97.00 \$

Aqueduc	325 \$	335 \$	335 \$
Matières résiduelles	215 \$	330 \$	360 \$
Traitement eaux usées	155 \$	165 \$	175 \$

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE (65, RUE ST-JEAN-BAPTISTE)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné qu'une demande visant la démolition du bâtiment situé au 65, rue St-Jean-Baptiste, Causapscal a été déposé à la ville. Ce bâtiment est assujéti au Règlement numéro 269-23 portant sur la démolition d'immeuble.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la ville.

L'hôtel de ville est situé au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal.

Donné le 18 décembre à Causapscal

AVIS PUBLIC AUDITION PUBLIQUE DÉMOLITION D'IMMEUBLE (65, RUE ST-JEAN-BAPTISTE)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné qu'une audition publique visant la demande de démolition du bâtiment situé au 65, rue St-Jean-Baptiste, Causapscal aura lieu lundi le 13 janvier à 19h00 à l'hôtel de ville.

Toute personne peut se prononcer sur la demande lors de cette audition publique

L'hôtel de ville est situé au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal.

Donné le 118 décembre à Causapscal

